



**Syndicat d'Eau Potable
de la Vallée d'Ossau**
Place Bertrou-Cantou
64 260 ISESTE

Département des PYRÉNÉES ATLANTIQUES

**SYNDICAT D'EAU
POTABLE DE LA VALLÉE D'OSSAU**

RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

(art L.2224-5 du code général des collectivités territoriales)

Exercice 2022

SOMMAIRE

Table des matières

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE	4
I.1 Organisation Administrative	4
I.2 Conditions d'Exploitation du Service	4
I.3 Prestations assurées par le Délégué	4
I.4 Prestations assurées par le Syndicat	5
II. INDICATEURS TECHNIQUES DU RESEAU	7
II.1 La ressource	7
II.2 Eau produite sur le réseau	8
II.3 Le réseau de distribution	10
II.4 Nombre d'abonnés et consommation	11
II.5 Eau importée – Eau exportée	12
III. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	12
III.1 Rendement du réseau	12
III.2 Qualité de l'eau	13
IV. INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE D'EAU POTABLE	14
IV.1 Prix du service d'eau potable	14
IV.2 Évolution et répartition du tarif de l'eau	14
V. Renouvellement de la DSP	15
VI. Capacité financière du syndicat	16
Annexe 1__Indices linéaires	17

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

I.1 Organisation Administrative

Le Syndicat d'Eau Potable de la Vallée d'Ossau regroupe 9 communes dans le département des Pyrénées-Atlantiques, à savoir :

- | | |
|---------------------|-----------------|
| - ARUDY | - LOUVIE JUZON |
| - BESCAT | - LYS |
| - BUZY | - REBENACQ |
| - ISESTE | - SAINTE-COLOME |
| - SEVIGNACQ-MEYRACQ | |

Le nombre de clients actifs desservis est de 3 520.

Le secrétariat du syndicat est situé à la mairie d'Iseste. Le personnel permanent est constitué par une secrétaire, à raison de 12 heures par semaine.

I.2 Conditions d'Exploitation du Service

Le service de l'eau potable est exploité en affermage par :

SUEZ EAU FRANCE
151, rue du POUMET
64 170 ARTIX

Suivant un contrat d'affermage
Date d'effet : 1er Mars 2008
Durée du contrat : 15 ans
Fin du contrat : 28 Février 2023

I.3 Prestations assurées par le Délégué

Les prestations assurées par SUEZ dans le cadre du contrat d'affermage incluent :

La gestion du réseau :

- La fourniture permanente garantie d'une eau potable de qualité satisfaisant aux normes de l'ARS, pour l'ensemble des usagers.
- Les travaux nécessaires à l'entretien et aux réparations sur les ouvrages.
- Les prestations nécessaires au bon fonctionnement du réseau, à la fourniture de l'eau aux abonnés ainsi qu'à la gestion et la mise en service des nouveaux branchements.
- La gestion de la clientèle : ouverture et fermeture de compteurs, facturation, encaissements, dégrèvements, gestion des réclamations, etc.

- L'application du règlement du service de distribution d'eau potable
- La communication et les informations sur la qualité de l'eau

L'amélioration du réseau :

- Le renouvellement des branchements : canalisations et compteurs
- Le maintien et l'amélioration d'un rendement minimum.

PRESTATIONS ET TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE DÉLÉGATAIRE COURS DE L'ANNÉE 2022

Ils sont détaillés dans le rapport du délégataire. Pour résumer :

- Maintenance des équipements sur les stations et les ouvrages (29 sites listés, 156 tâches identifiées).
- Interventions sur défaut ou panne des équipements : 24 interventions réalisées.
- Pose et renouvellement des compteurs : 20 compteurs neufs posés en 2022, 309 compteurs de plus de 15 ans remplacés.
- 16 interventions pour fuite sur les branchements.
- Campagnes de recherches de fuites : 31 956 mètres auscultés. Sur ce linéaire, 10 fuites de distribution détectées et corrigées (16 fuites détectées et corrigées sur l'ensemble du réseau).
- Nettoyage et désinfection des réservoirs (23 ouvrages) et des bâches des stations de relevage (7 ouvrages).
- Contrôles réglementaires des installations électriques par un organisme agréé (APAVE) : 13 installations mécaniques et électriques soumises à vérification périodique.
- Travaux programme contractuel de renouvellement

1.4 Prestations assurées par le Syndicat

Les prestations assurées par le syndicat sont les suivantes :

- Les travaux de renforcement, d'extension et de renouvellement du réseau
- Les travaux de réfection importants (réservoirs et autres ouvrages)
- Les démarches et travaux relatifs à la conformité des ouvrages au regard de la réglementation

TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE SYNDICAT AU COURS DE L'ANNÉE 2022

- Remplacement de la canalisation Bielle -Iseste
 - Il s'agit d'une canalisation de transport d'eau entre l'usine de traitement de Bielle et l'entrée de la commune d'Iseste (à proximité du pont sur le Gave d'Ossau entre Iseste et Louvie-Juzon)

- L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été assurée par l'APGL qui a réalisé le dossier de consultation des entreprises et a suivi et contrôlé l'exécution technique et financière du chantier. Les travaux ont été réalisés par les entreprises Hastoy (Titulaire du marché et ARHEX (co-traitant).
- Pose d'une canalisation en fonte de diamètre 250 mm sur un linéaire de 2 890 m ainsi que d'une canalisation de distribution posée en tranchée commune avec reprise de 21 branchements d'abonnés de la commune d'Iseste sur un linéaire de 735 m, pour un montant total de 942 019,75 € TTC.

Le tracé s'est efforcé de passer au maximum sur le domaine public. Toutefois, 3 servitudes de passage sur terrains privés à usage agricole ont dû être négociées.

Par suite de manquements au calendrier prévisionnel, les travaux qui devaient démarrer en l'automne 2021 n'ont commencé qu'en avril 2022. Ils ont dû être interrompus à la demande du maire d'Iseste au niveau du camping d'Iseste en juin 2022 pour cause de nuisances sonores et difficultés d'accès pour reprendre en novembre. La réception des travaux a eu lieu le 1 mars 2023.

- Ces travaux ont pu être menés grâce à une aide de l'Agence de l'Eau dans le cadre du Plan de Relance post Covid et à un prêt contracté à la Banque des Territoires (voir section IV - Indicateurs financiers)

II. INDICATEURS TECHNIQUES DU RESEAU

II.1 La ressource

La totalité de la ressource en eau utilisée par le Syndicat d'Eau de la Vallée d'Ossau provient des deux captages suivants :

- sources de Miédougé situées sur la commune d'Aste-Béon et traitées sur le site de l'usine de l'Ayguelade sur la commune de Bielle
- sources du Caoü de l'Aygue situées sur la commune de Louvie-Juzon et traitées sur le poste de désinfection de Pédéhourat (Louvie-Juzon)



Figure 1: captage de Miédougé



Figure 2: station de désinfection de Pédéhourat

➤ Sources de Miédougé

Après refoulement de l'eau traitée dans le réservoir de Bielle, le réseau de distribution de Miédougé dessert par gravité les abonnés des communes suivantes :

- ARUDY (bourg)
- ISESTE
- LOUVIE-JUZON (bas du bourg)

Ce réseau est caractérisé par :

- Le captage de Miédougé,
- une station de traitement et de pompage à BIELLE,
- 2 postes de stérilisation (chlore gazeux), au niveau de la station de pompage de Bielle,
- le réservoir de tête à BIELLE (400 m³),
- 4 stations de reprise,
- 9 réservoirs (capacité de stockage de 10 à 400 m³)

➤ Sources du Caoü de l'Aygue

Le réseau de distribution du Caü de l'Aygue dessert par gravité les abonnés des communes suivantes :

- BESCAT,
- LOUVIE-JUZON (pour partie),
- LYS,
- REBENACQ,
- SAINTE-COLOME,
- SEVIGNACQ-MEYRACQ
- BUZY (13 abonnés sur la commune)

Ce réseau est caractérisé par :

- Captage du Caü de l'Aygue,
- 1 station de chloration + station UV au lieu-dit Pédéhourat,
- 1 station de surpression,
- 9 réservoirs (capacité de stockage de 25 à 200 m³),

Une station de pompage située à Meyracq permet l'interconnexion du réseau « Miédougé » avec le réseau « Caoü de l'Aygue ».

II.2 Eau produite sur le réseau

Volumes eau potable produits (m ³)						
Commune	Site	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
BIELLE	Usine d'Ayguelade/Bielle	336 589	341 646	305 429	534 932	75,1%
LOUVIE-JUZON	Poste de désinfection UV Pédéhourat	283 311	287 365	278 558	10 557	- 96,2%
Total des volumes produits		619 900	629 011	583 987	545 489	- 6,6%

Il s'agit de l'eau injectée dans le réseau, c'est-à-dire des prélèvements effectués dans le milieu aquatique.

En 2022, la production journalière moyenne a été de 1 494 m³/j. A l'échelle mensuelle, les variations sont faibles avec un maximum de 1 591 m³/j pour le mois d'août. On a donc une très faible variation des prélèvements au cours de l'année.

Un incendie a détruit le poste de chloration et de traitement aux UV de Pédéhourat le 11 janvier 2022. Cette source de production n'a pas fonctionné durant la quasi-totalité de l'année et c'est la source Miédougé / Bielle qui a assuré l'essentiel de la production (98% de celle-ci).

Répartition de la production				
Site	2019	2020	2021	2022
Usine d'Ayguelade/Bielle	54%	54%	52%	98%
Poste de désinfection UV Pédéhourat	46%	46%	48%	2%

Outre la fragilité du dispositif (une seule source de prélèvement disponible), on doit noter que cette configuration induit des consommations d'énergie électrique bien plus importantes,

puisque l'alimentation par gravité de Lys, Sévignacq-Meyracq, Sainte-Colome, Rébénacq et Bescat n'est plus assurée et que par conséquent c'est la station de pompage de Meyracq qui doit remonter l'eau jusqu'au réservoir de Sainte-Colome et qu'au préalable la station de pompage de l'usine de Bielle aura remonté cette eau provenant de la source Miédougé dans les réservoirs situés sur la colline au-dessus de l'usine.

Au total ceci s'est traduit par une consommation d'énergie électrique en hausse de 175% par rapport à l'année précédente, la station de reprise de Meyracq ayant augmenté son score de 560 % !

En valeur absolue ce sont près de 250 000 kWh supplémentaires qui ont été nécessaires ... dépenses à la charge du délégataire comme prévu dans le contrat de DSP.

La consommation d'énergie électrique (kWh)					
Site	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Installations de production					
Poste de désinfection UV Pédéhourat	4 306	12 049	13 563	220	- 98,4%
Usine d'Ayguelade/Bielle	76 032	75 743	67 729	114 224	68,6%
Sous-total	80 338	87 792	81 292	114 444	40,8%
Réservoirs					
Réservoir Bielle 750	141	225	140	145	3,6%
Réservoir R01 Sainte Colome	1 082	1 029	1 708	1 828	7,0%
Réservoir R09 Rébénacq	118	130	123	109	- 11,4%
Réservoir R13 St Michel bas	570	561	571	573	0,4%
Sous-total	1 911	1 945	2 542	2 655	4,4%
Stations de reprise					
Station de pompage Sévignacq-Meyracq	55 785	52 859	37 927	250 484	560,4%
Station de reprise Bager	13 142	12 811	9 570	13 042	36,3%
Station de reprise Peyramale	6 564	3 504	7 662	4 132	- 46,1%
Station de reprise Pillard	561	1 930	826	1 056	27,8%
Sous-total	76 052	71 104	55 985	268 714	380,0%
Total général	158 301	160 841	139 819	385 813	175,9%

II.3 Le réseau de distribution

Le réseau de distribution comprend :

- 240,8 km de canalisations en fonte, PVC, PE, le dernier tronçon en amiante-ciment (482 m) ayant été abandonné avec le renouvellement de la canalisation DN 250 mm de Bielle à Iseste.

- 18 réservoirs semi-enterrés :
 - Barguères : 25 m³
 - Florence : 50 m³
 - Hondaa : 10 m³
 - Touyarou : 15 m³
 - Saint-Michel Bas : 400 m³
 - Saint-Michel Haut : 400 m³
 - Bescat : 150 m³
 - Bielle : 750 m³
 - Louvie : 400 m³
 - Listo : 60 m³
 - Pedehourat : 150 m³
 - Latuhe : 25 m³
 - Lys Pelec : 200 m³
 - Lys Somprou : 25 m³
 - Rébénacq : 200 m³
 - Sainte Colome : 200 m³
 - Sévignacq : 150 m³
 - Meyracq : 60 m³

- 4 stations de reprise équipées de bêche de stockage :
 - Bescat - Pillard : 10 m³
 - Arudy – Bager : 10 m³
 - Louvie–Juzon - Peyremale : 30 m³
 - Sévignacq - Meyracq : 10 m³

Le tableau de l'autonomie du réseau établi par le délégataire nous éclaire sur les points suivants :

Autonomie de réseau (h)				
	2019	2020	2021	2022
Capacité totale de réserve (m3) (A)	3 577	3 577	3 577	3 577
Consommation moyenne sur le réseau (m3/j) (B)	1 079	1 109	1 152	1 058
Autonomie de réseau en période de consommation moyenne assurée par le stockage (h) (A/Bx24)	80	77	75	81
Consommation de pointe estimée sur le réseau (m3/j) (C)	2 103	2 163	2 246	2 062
Autonomie de réseau en période de pointe assurée par le stockage (h) (A/Cx24)	41	40	38	42

- 1) Le volume de stockage dans les ouvrages en service est de 3 577 m³, valeur inchangée depuis 2019, aucune opération d'extension ou de fermeture des réservoirs n'ayant été réalisée depuis cette date.
- 2) La consommation moyenne effective sur le réseau a été de 1 058 m³ /j, la plus faible depuis 2019, reflétant la tendance des usagers à économiser la ressource.
- 3) La consommation de pointe a été estimée à 2 062 m³/j, valeur en baisse significative depuis 2019.
- 4) En regard de la consommation moyenne, l'autonomie du réseau serait de 81 heures (3 jours et 9 heures). En pointe, dans les plus mauvaises conditions, elle ne serait plus que de 42 heures (1 jour et 18 heures). Ces valeurs sont des indicateurs théoriques calculés globalement sur l'ensemble du périmètre et dans les faits, cette valeur moyenne ne signifie pas que certains secteurs, dépendant de réservoirs de petite capacité, ne puissent être en pénurie bien plus tôt, en cas de faillite de la ressource.

II.4 Nombre d'abonnés et consommation

Le nombre d'abonnés a augmenté très légèrement au cours de l'exercice : 15 abonnés de plus que l'année précédente, essentiellement des particuliers. Au terme de l'exercice, le syndicat comptait 3 520 abonnés.

Le nombre de clients			
Désignation	2021	2022	N/N-1 (%)
Particuliers	3 217	3 238	0,7%
Collectivités	95	96	1,1%
Professionnels	192	186	- 3,1%
Total	3 504	3 520	0,5%

La tendance des volumes vendus, qui représentent la consommation effective des usagers, est en stagnation depuis 5 ans et les volumes vendus aux particuliers ont été en 2022 les plus faibles jamais enregistrés sur la période. Si l'on rapporte ces volumes (276 308 m³) au nombre de particuliers, on obtient une consommation annuelle pour ce type de compteur de 85,3 m³, bien inférieure à la référence de 120 m³/an utilisée au niveau national.

Volumes vendus (m ³)						
Désignation	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	294 903	295 546	303 683	301 079	276 308	- 8,2%
Volumes vendus aux collectivités	13 010	10 831	8 024	8 546	10 358	21,2%
Volumes vendus aux professionnels	62 159	71 126	70 552	78 805	84 607	7,4%
Total des volumes vendus	370 073	377 503	382 258	388 430	371 273	- 4,4%

Au total, la consommation a diminué de 8,2% par rapport à l'année précédente.

II.5 Eau importée – Eau exportée

En 2021, le Syndicat a exporté 430 m³ vers la Communauté de Communes du Pays de Nay. Au niveau tarifaire, cette eau est facturée au bénéficiaire selon les conditions d'un client ordinaire.

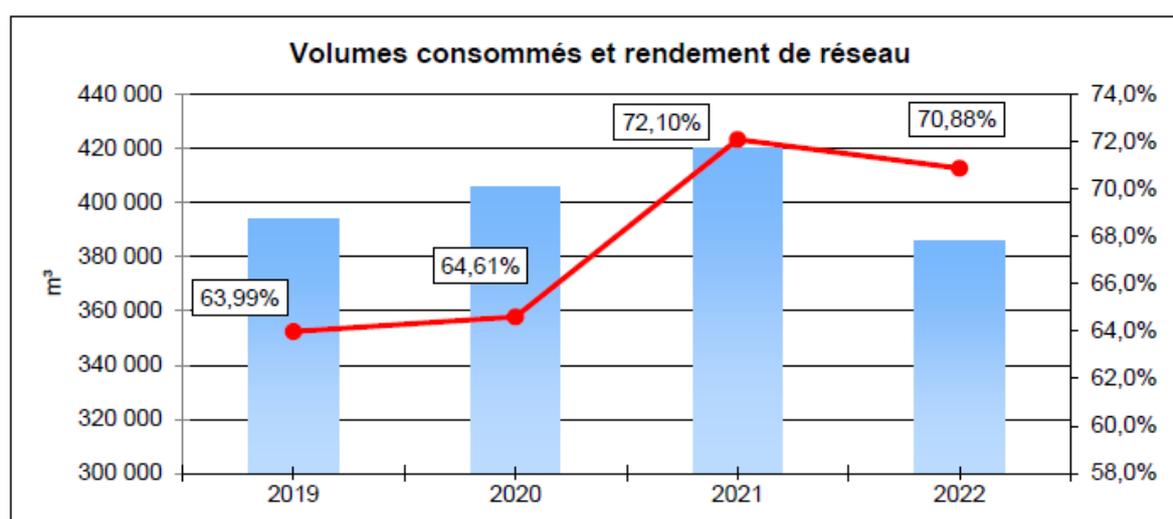
III. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

III.1 Rendement du réseau

Le rendement du réseau est déterminé conformément à l'arrêté du 2 mai 2007. Le tableau de l'[annexe 1](#) fournit toutes explications quant au mode de calcul. Les volumes à prendre en compte sont indiqués dans le rapport du délégataire.

L'évolution du rendement du réseau est présentée sur les années 2019 à 2022

Rendement de réseau (%)					
Désignation	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	393 713	405 994	420 327	386 024	- 8,2%
Volumes eau potable exportés (C)	0	380	703	598	- 14,9%
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	615 241	629 011	583 987	545 489	- 6,6%
Volumes eau potable importés (B)	0	0	0	0	-
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A+B)	63,99	64,61	72,1	70,88	- 1,7%



On constate une dégradation du rendement en 2022 par rapport à l'année précédente (on passe de 72,1% à 70,1%).

Ceci résulte d'un artéfact au niveau du calcul : en première approximation, les pertes dans le réseau maintenu en pression sont constantes et indépendantes du débit. Comme on l'a vu précédemment, en 2022, les volumes vendus ont baissé significativement (- 8,2%) et comme le rendement est le ratio des volumes vendus par rapport aux volumes injectés dans le réseau, le rendement baisse sans que cela reflète une dégradation de l'étanchéité du réseau.

À cet égard, un autre indicateur, plus pertinent, est l'indice linéaire de perte qui mesure la quantité d'eau perdue par jour et par km de réseau. Cette valeur s'améliore constamment depuis 2019, indice que le réseau est de moins en moins fuyard.

Indice linéaire de pertes (m ³ /km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)					
Désignation	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	2,53	2,53	1,85	1,81	- 2,5%

On constate que les efforts entrepris depuis 2021 (installation de limiteurs de pression sur le réseau, recherche de fuites) ont été suivis d'effets puisque le rendement qui s'établissait de manière chronique à moins de 65% a dépassé 70% depuis 2021

III.2 Qualité de l'eau

Les contrôles réglementaires sont réalisés par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S) qui édite annuellement un rapport des résultats d'analyse. Ce rapport constitue l'annexe 3 du rapport du délégataire. La synthèse de ces résultats fait l'objet du tableau suivant :

	Nombre d'analyses ARS	% conformité
MICRO BIOLOGIE :		
Nombre de prélèvements	21	100 %
Prélèvements Conformes	21	100 %
PHYSICO-CHIMIQUE :		
Nombre de prélèvements	21	100 %

L'eau est considérée par l'ARS comme étant « de bonne qualité bactériologique » et « de bonne qualité physico-chimique ».

Parallèlement, le délégataire vérifie régulièrement la qualité de l'eau par des analyses menées dans le cadre d'un programme d'autosurveillance.

Lors des épisodes pluvieux prolongés, le délégataire relève des dépassements des valeurs de la turbidité par rapport aux références de qualité. Le traitement de ce problème constitue un enjeu technique et économique majeur pour le Syndicat au cours de prochaines années.

IV. INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE D'EAU POTABLE

IV.1 Prix du service d'eau potable

La tarification comporte pour le syndicat, comme pour le délégataire :

- une part fixe annuelle « abonnement »
- une part variable calculée selon la quantité d'eau effectivement consommée

La tarification comporte également :

- La taxe pour la lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Adour Garonne)
- La taxe préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau Adour Garonne)
- Une TVA à 5.5 %

IV.2 Évolution et répartition du tarif de l'Eau

Les composantes du prix de l'eau		Prix-en-Euros¶		
Dénomination	Détail prix eau	01/01/2022	01/01/2023	N+1/N (%)
Service de l'eau - Part délégataire	Part fixe (abonnement) Contrat	52,35	56,04	7,0%
Service de l'eau - Part délégataire	Part variable (consommation) Contrat	0,6391	0,6842	7,1%
Service de l'eau - Part collectivité	Part fixe (abonnement) Contrat	50	50	0,0%
Service de l'eau - Part collectivité	Part variable (consommation) Contrat	0,68	0,73	7,4%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (lutte contre la pollution) Contrat	0,33	0,33	0,0%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (préservation de la ressource) Contrat	0,08	0,11	37,5%
Redevances Tiers	TVA Contrat	0,1421	0,1507	6,1%

On constate des augmentations de plusieurs composantes tarifaires en 2022.

Comme prévu au contrat, la part du délégataire a augmenté en fonction de l'indice général du coût de la vie. Longtemps proche de zéro, cet indice s'est enflammé en 2022, ce qui a généré des augmentations sur la part fixe et sur la part variable du délégataire de 7%.

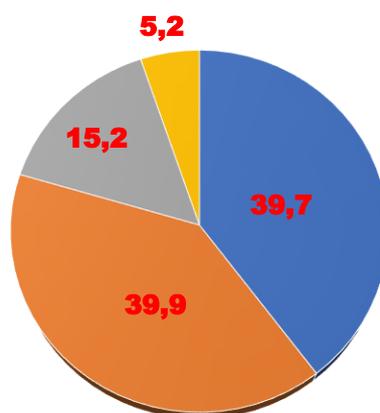
En ce qui concerne la part syndicale, pour pouvoir éponger les indemnités d'un prêt de 400 000 € contracté auprès de la Banque des Territoires pour financer le renouvellement de la canalisation Bielle-Iseste, le syndicat a dû revoir ses tarifs. Après discussion en Conseil Syndical, il a été convenu de maintenir la part fixe à 50 € par an et d'augmenter la part variable, qui est passée de 0,68 €/m³ à 0,73 €/m³ à compter du 1^{er} mai 2023.

Les prélèvements de l'Agence de l'Eau pour la préservation de la ressource ont augmenté de manière substantielle passant de 8 centimes d'Euro à 11 centimes d'Euro par m³ (+37,5%).

Au final, la facture type de 120 m³ par an utilisée comme référence au niveau national pour suivre le prix de l'eau est passée de 326,89 € en 2021 à 346,62 € en 2022, soit une augmentation de 5,7%.

Toujours selon cette référence, le prix de l'eau fin 2022 s'établit à 2,89 €/m³.

Composition du prix de l'eau (en pourcentage du prix total)



■ Syndicat ■ Déléataire ■ Agence de l'eau ■ TVA

On peut considérer que la part délégataire (39,9% du total) est utilisée pour le fonctionnement, l'exploitation et la maintenance légère du réseau et des ouvrages et que la part syndicale (39,7%) est utilisée pour l'entretien lourd, le renouvellement du patrimoine (ouvrages et canalisations) et le remboursement des emprunts.

V. Renouvellement de la DSP

La DSP en cours, négociée en 2008 pour 15 années arrivant à terme le 28 février 2023, une grande part de l'année 2022 a été consacrée à la procédure de renouvellement de cette Délégation

Le syndicat avait approché 5 bureaux d'études pour l'assister dans cette entreprise. Deux d'entre eux avaient répondu et fourni une proposition. In fine, le conseil syndical avait retenu le Bureau 2AE, moins disant et proposant une méthodologie adaptée.

2AE a procédé à une étude économique comparative entre une formule d'exploitation en régie et une formule de Délégation de Service Public (DSP). Il s'est avéré que pour maintenir une qualité de service convenable, en particulier pour assurer les astreintes les jours fériés, le coût des personnels nécessaires en régie aurait conduit à une augmentation sensible des prix d'exploitation, et donc à une augmentation des tarifs. Il a donc été convenu de relancer une procédure de DSP, en limitant sa durée au 31/12/2027, pour être en phase avec le syndicat d'assainissement de la vallée d'Ossau de manière à laisser un renouvellement synchrone des 2 contrats à la Communauté de Communes CCVO, lorsqu'elle exercera la compétence « Eau et Assainissement ».

Par délibération du 28 mars 2022, le comité syndical a décidé du principe de la concession de service public pour l'exploitation du service public de distribution d'eau potable d'une durée de

4 ans et 10 mois (soit le 31/12/2027). Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 28 mai 2022 et la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 18 juillet 2022. Les candidatures et offres reçues dans les délais étaient les suivantes : SUEZ Eau France et AGUR .

Le règlement de consultation prévoyait une pondération de 60% pour la qualité du service et de 40% pour les prix. Deux phases successives de négociations ont eu lieu avec chacun des candidats. Au final les deux propositions étaient très voisines sur les prix et c'est la société SUEZ qui proposait un engagement plus substantiel en termes de main-d'œuvre qui a été retenue.

VI. Capacité financière du syndicat

Il ne s'agit pas ici de reproduire ici le bilan financier exact et exhaustif du syndicat (disponible par ailleurs), mais de brosser le tableau du contexte financier de l'année 2022.

Les **ressources** de fonctionnement du syndicat ont exclusivement été constituées par la vente d'eau (part syndicale fixe et variable de la facture) et ont représenté 372 839,30 € en 2022

Les ressources du syndicat	372 839 €
-----------------------------------	-----------

Les grandes enveloppes de **dépense** ont été les suivantes :

Les charges à caractère général (dont assurances, rémunération du bureau d'études pour renouvellement DSP, publicités légales, etc.)	22 330 €
Les dépenses de personnel (Salaires, cotisations sociales, primes, indemnités des élus)	32 755 €
Le service de la dette (remboursement de capital et intérêts) Au 31/12/2022, la dette du syndicat s'élevait à 1 946 124,26 €, résultat de 5 prêts en cours de remboursement pour des durées résiduelles comprises entre 5 et 25 ans. Le service de la dette sur l'année s'est élevé à 109 427,91 €, soit 76 856,26 € de remboursement en capital et 32 571,65 € d'intérêts. En 2022, pour la réalisation de la canalisation Bielle-Iseste, un prêt de 400 000 € a été contracté avec la Banque des Territoires pour remboursement sur 25 ans au taux fixe avantageux de 0,91%, les conditions ayant été négociées en 2021	109 428 €
Total Dépenses	164 513 €

L'ordre de grandeur des dépenses incompressibles étant de 165 00 €, la capacité d'action financière du syndicat est d'environ 208 000 € par an pour assurer le renouvellement et le gros entretien du réseau et des ouvrages, sans recourir davantage à l'emprunt.

Annexe 1

Indices linéaires

Indice linéaire de pertes (m ³ /km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)					
Désignation	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	615 241	628 631	583 284	544 891	- 6,6%
Volumes comptabilisés (E)	379 083	387 897	402 383	373 708	- 7,1%
Volumes consommés autorisés (H)	393 713	405 994	420 327	386 024	- 8,2%
Pertes en réseau (D-H) = (J)	221 528	222 637	162 957	158 867	- 2,5%
Volumes non comptés (D-E) = (K)	236 158	240 734	180 901	171 183	- 5,4%
Linéaire de réseau de distribution (km) (L)	240,159	240,865	240,752	240,759	0,0%
Période d'extraction des données (jours) (M)	365	366	365	365	0,0%
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	2,53	2,53	1,85	1,81	- 2,5%
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)	2,69	2,73	2,06	1,95	- 5,4%